

# AVIS DE TEMPÊTE CÉVENOLE

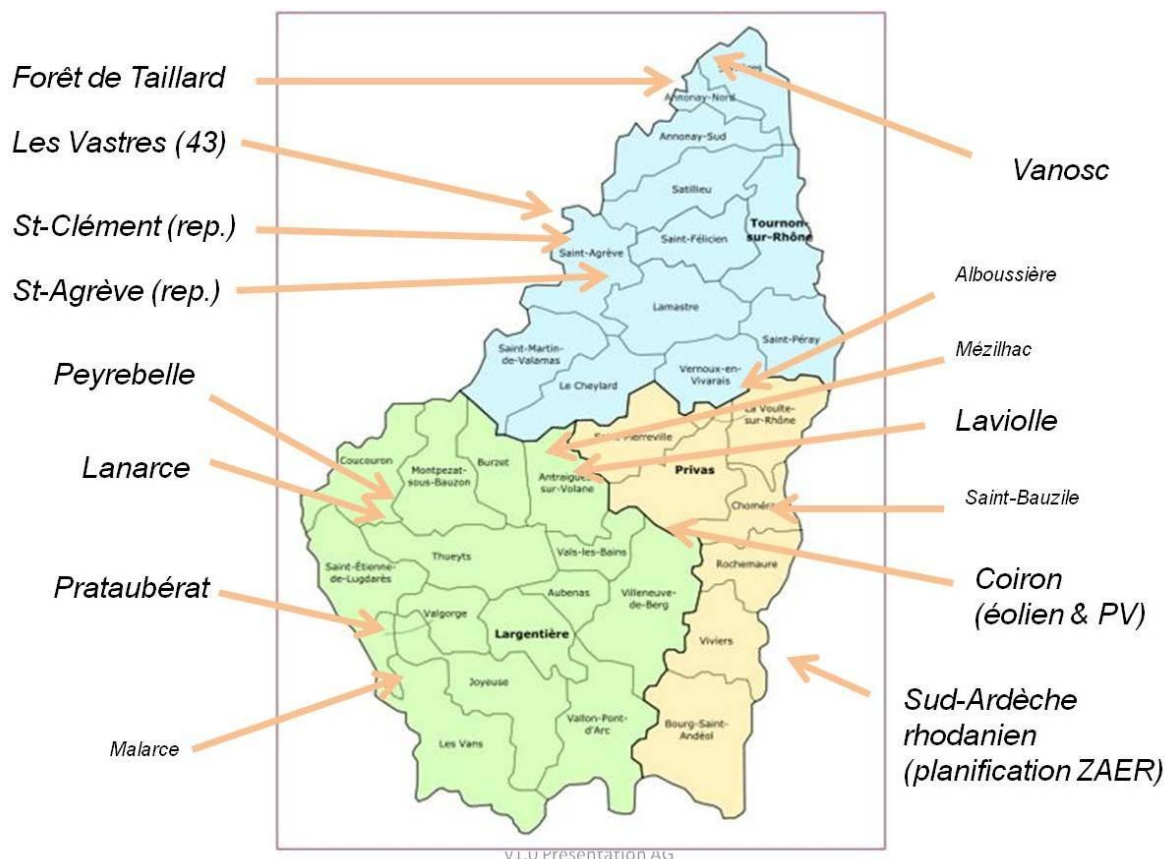
## ENVIRONNEMENT, SANTÉ, PAYSAGES, PATRIMOINE

### Tour d'horizon rapide de notre actualité environnementale

Informations partagées à l'occasion de l'assemblée générale de l'association, vendredi 31 mai 2024, ce bref tour d'horizon n'est en rien exhaustif, mais simplement une série de coups de projecteur sur des sujets qui ont retenu l'attention de nos adhérents ou sympathisants, et ont été évoqués au cours de la réunion.

### Eoliennes industrielles en Ardèche

L'association EOLE 07 fédère une vingtaine d'associations locales qui défendent nos paysages ardéchois contre l'invasion par les éoliennes industrielles. Chaque année, EOLE 07 fait le point sur les projets éoliens en cours dans le département. La carte ci-dessous indique la localisation de ces projets à la date de mars 2024:



Tous les projets ayant atteint un stade avancé sont contestés en justice par les associations, à l'exception de ceux de Lanarce et de Prataubérat, qui dans un premier temps ont été rejetés par le préfet. Plusieurs projets progressent alors que les municipalités concernées ont exprimé leur hostilité, par exemple Vanosc. Concernant le projet des Vastres, qui aurait une incidence paysagère majeure sur le haut-Vivarais, les municipalités de Mars, Saint-Julien d'Intres

(07) et Fay-sur-Lignon (43), ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, se sont jointes au recours porté par les associations.

### **Les "anti-éoliens " interpellent Macron**

A l'occasion de l'inauguration du parc éolien en mer au large de Fécamp, l'ensemble de la communauté anti-éolienne – associations locales et fédérations au niveau national - interpelle le président Macron ainsi que le Premier Ministre Attal, et les ministres Lemaire (finances), Béchu (environnement) et Lescure (industrie):

<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/EOLIEN%20Lettre%20Ouvverte%20Macron%2015%20Mai%202024.pdf>

Alors que les discours politique et médiatique ambiants continuent de désinformer le public concernant le caractère intermittent de la production éolienne (du genre «*tel ou tel parc éolien permettra de couvrir les besoins en électricité d'environ X centaines de milliers d'habitants*» (sic)), les auteurs rappellent ici que tout déploiement de puissance éolienne et solaire nécessite la mise en place d'autant de centrales de back-up, c'est-à-dire pilotables, dont l'impact climatique est, dans pratiquement tous les cas, négatif.

N.B.: ce courrier est effectivement cosigné par ADTC – Avis De Tempête Cévenole, même si cela n'apparaît pas sur la version ici disponible en ligne.

### **Eoliennes – la fin du cycle de vie**

Prise de conscience du défi que représente le renouvellement des installations éoliennes arrivant en fin de vie:

<https://www.lemondedelenergie.com/remplacement-eoliennes-defi-sous-estime-transition-energetique-mondiale/2024/04/30/>

Au plus près de chez nous, les 14 éoliennes de Cham Longe (vers le col du Pendu) ont dû être remplacées après à peine 15 ans de fonctionnement. Les nouvelles éoliennes étant plus hautes et plus puissantes, les fondations des machines existantes n'ont pu être réutilisées et sont restées en place; de nouveaux socles en béton ont été coulés juste à côté. A refaire!... tous les 15 ans?

### **Eoliennes flottantes, solution d'avenir?**

L'éolien flottant pourrait bientôt arriver au stade de l'exploitation industrielle en Bretagne, selon ce récent article:

<https://www.20minutes.fr/planete/4091317-20240516-bretagne-premier-parc-eolien-flottant-francais-exploite-duo-belgo-allemand>

Annnonce peut-être exagérément optimiste, car selon d'autres sources, citées par Vent de Colère, la rentabilité économique des éoliennes flottantes n'est pour l'heure pas assurée, même avec un prix de rachat subventionné de 240 €/MWh, c'est-à-dire presque 10 fois le prix du marché (prix moyen pour avril 2024 sur le marché de gros de l'électricité = 28,25 €/MWh)!!

[https://www.revolution-energetique.com/eolien-flottant-les-trois-seuls-projets-pilotes-de-france-en-danger/?utm\\_source=NLRE&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=hebdo&pnes-pid=X7d1.x5HtX4bnlSPsJzfBE8SrkgH0rds\\_IRVQKcRMpvKodw4BNBovEfPZPiiHpxfk6WCLakIBQ](https://www.revolution-energetique.com/eolien-flottant-les-trois-seuls-projets-pilotes-de-france-en-danger/?utm_source=NLRE&utm_medium=email&utm_campaign=hebdo&pnes-pid=X7d1.x5HtX4bnlSPsJzfBE8SrkgH0rds_IRVQKcRMpvKodw4BNBovEfPZPiiHpxfk6WCLakIBQ)

## Coupes rases

La Tribune de l'Ardèche du 16 mai 2024 consacre sa une à l'exploitation forestière en mode "coupe rase" dont les impacts sont particulièrement visibles dans tout notre massif entre Aubenas et Tanargue.



A la question «*Comment réguler les coupes rases?*», nous répondons: «*En passant une loi qui les interdise*». Nous invitons donc chacune et chacun à adresser un mail allant dans ce sens à notre député Fabrice Brun: [contact@fabricebrun.fr](mailto:contact@fabricebrun.fr), par exemple sur le modèle suivant:

«*Bonjour Monsieur Brun,*

*A 250 km d'ici, la Suisse a une industrie forestière parfaitement florissante qui fonctionne sous la contrainte de la loi suivante: «Interdiction des coupes rases: les coupes rases et toutes les formes d'exploitation dont les effets peuvent être assimilés à ceux des coupes rases sont inadmissibles.» (Loi confédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, article 22, alinéa 1).*

*Pourriez-vous SVP vous assurer que ces mêmes dispositions se retrouvent incluses dans la législation française, de sorte que le massacre environnemental et paysager en cours s'arrête. Veuillez agréer etc».*

## **Champs électromagnétiques en milieu rural**

Le caractère néfaste, notamment pour les troupeaux d'élevage, des effets électromagnétiques générés par les antennes-relais, éoliennes et autres installations électriques, est parfaitement documenté depuis des décennies (voir par exemple la base documentaire compilée par ADTC il y a déjà cinq ans:

<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC%20Ondes%20&%20Sante%20Base%20Documentaire%20Printemps%202019.pdf>)

La seule véritable nouveauté du dernier rapport en date sur le sujet, c'est qu'il émane cette fois-ci ... de l'Administration (Ministère de l'Agriculture):

<https://agriculture.gouv.fr/caracterisation-de-limpact-sur-les-activites-delevage-des-antennes-telephoniques-installations>

Pour un résumé des principaux points, voir par exemple:

<https://www.reussir.fr/quel-impact-des-champs-electromagnetiques-sur-les-elevages-une-enquete-inedite-publiee>

On se prend à espérer que le Ministère de la Santé produise un jour une étude jumelle concernant les impacts sur les humains.

## **Les renouvelables à l'assaut des espaces naturels**

La transition énergétique en France progresse désormais selon une loi, votée l'année dernière sous l'impulsion de Bruxelles, dite d'"*accélération des énergies renouvelables*". Or celles-ci sont, à divers degrés, freinées par une réalité tenace: les espaces disponibles pour les déployer ne sont ni illimités, ni renouvelables. Et ils sont dans tous les cas déjà occupés, par l'homme et/ou par la biodiversité. La loi d'accélération consiste pour l'essentiel à s'affranchir, en tout ou en partie, des contraintes et protections correspondantes. Pour les défenseurs des espaces dits "naturels", le résultat est préoccupant. Ainsi ce communiqué de l'ONG généraliste Robin des Bois, connue par ailleurs pour son inventaire fourni et détaillé des principaux sites pollués du pays:

<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/DNTE%20Loi%20Acceleration%20ENR%20Communique%20Robin%20Des%20Bois%2010Jan23.pdf>

Les risques liés à la loi d'accélération commencent à se profiler concrètement sur le terrain: destruction d'espaces boisés pour faire place à des centrales photovoltaïques (Alpes de Haute-Provence), ou pour alimenter une usine de bio-kérosène (Pyrénées Atlantiques), pollutions liée à l'extraction de lithium (Allier)...

## **La croissance verte vue par Mucchielli**

Le sociologue Laurent Mucchielli, rendu célèbre par son rôle moteur dans l'"insurrection des consciences" contre la gestion globale de la pandémie Covid, fournit également, à l'occasion de la dernière COP à Dubaï, un éclairage sur le discours des "transitions" énergétique, écologique, et climatique:

*La fable du « capitalisme vert », décembre 2023*

<https://gg.media/blog/laurent-mucchielli/la-fable-du-capitalisme-vert/>

Il semble que tout ce que Mucchielli et ses collègues sont parvenus à mettre en lumière concernant le comportement de "Big Pharma" est en général aisément transposable aux agissements du "lobby vert".

Illustration parmi d'autres de ces agissements, la vidéo suivante, parue elle aussi au moment de la COP, documente l'impact du déploiement massif de centrales éoliennes dans les espaces subtropicaux vierges - et en grande partie "protégés" - de l'état de Queensland, au nord de l'Australie. Une problématique, tiens donc, nettement moins médiatisée que l'huile de palme ou l'Amazonie:

<https://www.wrongkindofgreen.org/2023/12/10/watch-impacts-of-industrial-renewables-in-queensland/>

(Même si le commentaire en anglais vous échappe, prenez le temps de laisser défiler les images, qui sont suffisamment édifiantes.)

L'ONG australienne lanceuse de cette alerte-là, pour résumer le processus général, parle de "*transition vers l'extinction*".

### **Macron et les Lumières**

On se souvient de la sortie du président Macron contre les Amish (le classique anathème du "*retour à la bougie*") lorsque les premières objections citoyennes avaient été exprimées à l'encontre de la 5G. Moins connue est cette réaction de l'intellectuel Jacques Luzi, rapportée ici par le site Le Partage:

*Lettre à mes "Amish" à propos des "Lumières" de Macron, octobre 2020*

<https://www.partage-le.com/2020/10/09/cest-la-faute-a-rousseau-lettre-a-mes-amish-a-propos-des-lumieres-de-macron-par-jacques-luzi/>

Jacques Luzi réexamine les écrits des philosophes du 18<sup>ème</sup> siècle et conclut que le progressisme version Macron est bien loin de s'inscrire dans le mouvement d'émancipation promu par le siècle des Lumières.

### **Les énergies renouvelables sur le terrain**

Retour, pour finir, à notre périmètre local, où on nous signale que la centrale hydro-électrique de Montpezat, bien connue de certains des membres fondateurs d'ADTC, organise des visites à l'intention du public. Une bonne occasion d'appréhender concrètement ce que représente l'investissement dans une infrastructure de production électrique, et d'évoquer l'articulation entre les différentes filières de production, avec les atouts, les contraintes et les fragilités de chacune.

Extrait d'un article paru dans l'Eveil de la Haute-Loire:

EDF fête en 2024 les 70 ans de la centrale hydroélectrique de Montpezat en Ardèche. L'occasion pour le grand public de venir visiter cet équipement unique, fruit de l'ingéniosité d'après-guerre où les besoins en électricité étaient énormes. Tout un programme d'événements et d'animations est proposé cette année, avec plusieurs dates de visites possibles. EDF invite dans les entrailles de la montagne ardéchoise.

On a beaucoup parlé depuis trois ans du débat qui s'est installé sur le partage de l'eau entre Haute-Loire et Ardèche avec la perspective du renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique ardéchois installé à Montpezat-sous-Bauzon. C'est là-bas, à 90 mètres sous terre, dans une immense salle creusée dans la roche, qu'a été mise en service en 1954 la plus puissante centrale hydroélectrique du Massif Central. Cette usine a la particularité de dévier une partie des eaux du bassin-versant de la Loire sur les hauts plateaux d'Ardèche et de Haute-Loire. Grâce au lac d'Issarlès qui sert de réservoir et une interconnexion à plusieurs barrages (Lapalisse sur la Loire et ceux sur la Veyradeyre et le Gage), Montpezat fait changer les eaux destinées à l'Océan Atlantique pour les orienter vers la Méditerranée. Voilà le secret d'une hauteur de chute de 635 mètres ! Une idée « géniale » pour les uns, « effrayante » pour ses détracteurs. Quel que soit son point de vue, cette centrale atypique en France fascine tout le monde. Pour célébrer ce 70e anniversaire, EDF vient de lancer un vaste programme d'animations qui va s'étaler de juin à octobre 2024.

Le programme en question est disponible au bas de la page :  
<https://www.edf.fr/montpezat-anniversaire>

\*\*\*